

2015-01-12

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12^e jour du mois de janvier 2015 à 19h30 à la salle du conseil située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Guy Gauthier, conseiller #2
Steve Leggett, conseiller #5

Lorne Graham, conseiller #3
Josée Dupuis, conseillère #6

Conseillers absents : Martin Meilleur, conseiller #1
 Marianne Labelle, conseillère #4

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2015-01-12-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 décembre 2014
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014
 - 3.3 Adoption de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014 – Budget 2015
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Autorisation des dépenses incompressibles 2015
 - 6.2 Adoption de la politique des technologies de l'information et des communications
 - 6.3 Demande de don – Association chasse et pêche – région Lac des Plages
 - 6.4 Nomination d'un administrateur pour le Carrefour de l'info
 - 6.5 Soumission pour l'agrandissement de la salle communautaire
 - 6.6 Rapport de l'auditeur sur la reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau local pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014
 - 6.7 Rapport de l'auditeur sur le coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014
 - 6.8 ADMQ – Cotisation 2015 et congrès annuel
 - 6.9 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications 2015
 - 6.10 Demande de contribution annuelle - La Croix Rouge Canadienne
 - 6.11 Consultation publique en loisirs par Loisir Sport Outaouais et Corporation des Loisirs de Papineau
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 décembre 2014
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Revue de presse – Régie pour les incendies des Laurentides
 - 10.2 Info PGMR
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 décembre 2014

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2014;

R2015-01-12-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2014 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2014;

R2015-01-12-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2014 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Adoption de la séance ordinaire du 8 décembre 2014 – Budget 2015

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2014;

R2015-01-12-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2014 – Budget 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Autorisation des dépenses incompressibles 2015

ATTENDU que dans l'enveloppe du budget, certaines dépenses sont dites incompressibles à cause des engagements financiers de la municipalité ou parce qu'elles sont liées à son fonctionnement ;

ATTENDU que le ministère des Affaires Municipales recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant le maire et la directrice générale à effectuer le paiement de ces dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE

R2015-01-12-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le maire ou la pro-maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à faire le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'exercice financier 2015 : le salaire des élus, des employés municipaux ou autre salaires, les contributions de l'employeur ou bénéfices sociaux et les remise aux gouvernements, les contrats déjà signés ainsi que les frais de déplacements, d'électricité, de téléphone, d'immatriculation des véhicules, les frais de postes, l'assurance ainsi que les dons.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Adoption de la politique des technologies de l'information et des communications

ATTENDU que la Municipalité de Namur reconnaît l'importance de l'utilisation de l'informatique et de la télécommunication en support au développement de ces membres.

ATTENDU que la Municipalité de Namur reconnaît également l'importance pour l'ensemble du personnel, pour les gestionnaires, stagiaires, bénévoles et membres siégeant aux différents comités l'importance d'avoir accès à des ressources informatiques et à son réseau de télécommunication.

ATTENDU que la municipalité de Namur en tant que propriétaire et gestionnaire des ressources informatiques et du réseau de télécommunication, la Municipalité doit s'assurer que leur utilisation est conforme à la légalité et s'exerce dans le respect de certaines normes.

R2015-01-12-06 Il est proposé par monsieur Steve Leggett

QUE la Municipalité de Namur s'engage à ce que des pratiques d'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication soient conformes aux objectifs administratifs de la Municipalité

QUE la Municipalité assume que la conduite de chaque usager est dictée par les règles usuelles de bienséance et de courtoisie ainsi que par le respect des lois et règlements en vigueur

QUE tous les employés et les autres intervenants, tel que ci-haut mentionné, qui utilisent ou ont accès aux systèmes électroniques et informatiques de la Municipalité acceptent de respecter les règles qui sont établies dans la politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications.

QUE madame Cathy Viens, directrice générale rencontre les employés pour les informer des obligations à respecter la politique;

QUE la municipalité adopte la politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications, laquelle politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante

Adoptée à l'unanimité

6.3 Demande de don de l'Association Chasse et Pêche – Région Lac-des-Plages

ATTENDU que l'Association Chasse et pêche – Région Lac-des-Plages a adressé une demande de don pour procéder à l'ensemencement de plusieurs lacs de la région afin de promouvoir le tourisme;

R2015-01-12-07 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QU'UN montant de 50.00\$ soit remis à titre de don à l'Association Chasse et pêche de la Région Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Nomination d'un représentant pour le Carrefour de l'info

ATTENDU que le Carrefour de l'info de confirmer par voie de résolution la personne responsable qui sera porteur du dossier avec monsieur le maire, Gilbert Dardel pour représenter la municipalité de Namur;

R2015-01-12-08 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE monsieur Steve Leggett, conseiller soit nommé représentant de pour ce dossier ci-haut mentionné.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Soumission pour l'agrandissement de la salle communautaire – choix de l'entrepreneur

ATTENDU que des demandes de soumissions ont été envoyées à sept (7) entrepreneurs généraux;

ATTENDU que seulement deux (2) soumissions ont été déposées par les entrepreneurs suivants pour l'agrandissement de la salle communautaire:

1. Després Construction. : 30 500.00 \$, taxes en sus
2. Construction PMB : 31 900.00 \$ taxes en sus

R2015-01-12-09 Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la soumission Després Construction soit retenue au prix précité.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Rapport de l'auditeur sur la reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau local pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

ATTENDU qu'une reddition de compte doit être préparée par la municipalité relative à la subvention de 43 998\$ reçue du ministère des Transports pour les fins d'entretien du réseau routier local;

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin d'émettre un rapport d'audit sur cette reddition de compte

R2015-01-12-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la firme Charlebois Gratton, CPA Inc., soit mandatée afin de précéder à l'audit et afin d'émettre un rapport relatif à la reddition de compte préparée par la municipalité, celle-ci faisant suite à la subvention obtenue du ministère des Transports pour l'entretien du réseau routier local

Adoptée à l'unanimité

6.7 Rapport de l'auditeur sur le coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin d'émettre un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

R2015-01-12-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la firme Charlebois Gratton, CPA Inc., soit mandatée afin de précéder à l'audit du coût de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

6.8 ADMQ – Cotisation 2015 et congrès annuel

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens est membre de l'Association des Directeurs municipaux que Québec;

R2015-01-12-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Legett

QUE le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, incluant une assurance cautionnement et responsabilité, soient autorisés pour l'année 2015, pour la directrice générale, soit un montant de 675.00\$ plus taxes ;

QUE la directrice générale soit autorisée à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ et d'en acquitter les frais. De plus, les frais inhérents de repas et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

Adoptée à l'unanimité

6.9 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications 2015

ATTENDU que le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions arrive à échéance;

ATTENDU que la facturation est au montant de 6445.00\$ plus taxes;

R2015-01-12-13 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil de la municipalité de Namur autorise le paiement, soit un montant de 6445.00\$ plus taxes ;

Adoptée à l'unanimité

6.10 Demande de contribution annuelle – La Croix Rouge Canadienne

ATTENDU que la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

ATTENDU que la Croix Rouge Canadienne a déposé une demande de contribution annuelle couvrant la période suivante – novembre 2014 à octobre 2015;

R2015-01-12-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QU'UNE contribution de \$150.00 soit versée à la Croix Rouge Canadienne, montant fixe pour les populations de moins de 1000 habitants.

Adoptée à l'unanimité

6.11 Consultation publique en loisirs par Loisir Sport Outaouais et Corporation des Loisirs de Papineau

R2015-01-12-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité de Namur adhère à la démarche de consultation publique en loisir proposé par Loisir Sport Outaouais et la Corporation des Loisirs de Papineau;

QUE la municipalité de Namur mandatera une personne afin que celle-ci puisse faire partie du comité de travail mis en place pour l'organisation de la consultation publique qui aura lieu au printemps 2015

Adoptée à l'unanimité

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2014 totalisant un montant de 78 408.36\$.

R2015-01-12-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 78 408.36\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8 Seconde période de l'assistance

9 Varia

10 Correspondances diverses

- 10.1 Revue de presse – Régie pour les incendies des Laurentides
- 10.2 Info PGMR

11 Levée de la séance

R2015-01-12-17 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la séance soit et est levée à 20h30.

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière